



Baie-Comeau

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné, par la présente, que le conseil municipal se réunira en séance ordinaire le **lundi 17 mars 2025** à 19 h 30, afin de se prononcer, entre autres, sur les demandes de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme concernant les immeubles suivants :

48, avenue De Bienville

Une dérogation mineure est demandée afin de permettre de régulariser l'implantation du garage isolé situé dans la cour arrière de la résidence. Le garage possède une marge de recul latérale de 0,8 m et une marge de recul arrière de 0,72 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit des marges de recul minimales de 0,9 m pour ce type de bâtiment.

2234, rue Galleran

Une dérogation mineure est demandée afin de permettre de régulariser l'implantation de la résidence. La résidence possède une marge de recul latérale de 1,84 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une marge de recul latérale minimale de 2 m pour ce type de construction.

48, avenue Babel

Une dérogation mineure est demandée afin de permettre de régulariser l'implantation du garage isolé situé dans la cour arrière de la résidence. Le garage possède une marge de recul latérale de 0,7 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une marge de recul latérale minimale de 0,9 m pour ce type de bâtiment.

5, avenue Babel

Une dérogation mineure est demandée afin de permettre de régulariser le nombre de cases de stationnement pour la résidence de 5 logements située au 5, avenue Babel. L'emplacement possède un nombre total de 5 cases, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit un nombre minimal de 1,5 case de stationnement hors rue par logement, soit 8 cases pour ce type de bâtiment.

Toute personne intéressée par ces demandes, qu'elle soit favorable ou défavorable, peut transmettre ses commentaires par écrit à l'attention de la greffière de la Ville, à la maison du patrimoine Napoléon-Alexandre-Comeau, au 2, place La Salle, Baie-Comeau, G4Z 1K3 ou par courriel à greffebc@ville.baie-comeau.qc.ca au plus tard le 17 mars 2025, ou en personne lors de la séance du conseil municipal le 17 mars 2025 à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 19, avenue Marquette.

Baie-Comeau, le 20 février 2025

**Me Clémence Richard, greffière et
directrice des affaires juridiques par intérim**